



DIGNITE POUR NOS AINES, RESPECT DES SALARIES

Suite aux inquiétudes manifestées par les directeurs des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes, la CFDT des services de santé et des services sociaux s'est associée au mouvement intersyndical demandant plus de moyens pour nos anciens.

Les différentes présentations par les pouvoirs publics de la réforme de la tarification des EHPAD n'ont pas désamorcé les inquiétudes exprimées depuis l'été 2017.

Le soin et l'accompagnement de nos aînés nécessitent des moyens, cela a un impact direct sur les conditions de travail des personnels.

Les personnels et leurs représentants soulignent régulièrement le manque d'effectif des établissements. La réforme du tarif dépendance avec l'alignement progressif sur une moyenne départementale va entraîner des applications variables d'un département à l'autre ainsi que d'un établissement à l'autre. **Quelle lisibilité sur cet alignement financier et quelles conséquences à venir pour chaque établissement ?**

Ces disparités sont renforcées par l'absence de prise en considération des singularités juridiques, sociales et fiscales des structures (privées, associatives ou publiques). Les établissements publics, du fait d'un ratio en moyenne légèrement supérieur ont le plus de risques de subir une convergence négative.

Cela revient à considérer que certains établissements seraient « surdotés » !!

Le profil des personnes accueillies en EHPAD est différent de celui qu'il était il y a quelques années. Elles présentent des pathologies multiples et souffrent pour certaines d'entre elles de troubles du comportement. Cette évolution et ce vieillissement des personnes accueillies ne se sont pas accompagnés d'une augmentation des moyens à hauteur de l'augmentation des besoins.

L'augmentation du niveau moyen de dépendance des résidents en EHPAD a alourdi la charge de travail des personnels, dégradant toujours plus les conditions d'exercice des métiers. Cela est suffisamment connu pour avoir un impact sur les recrutements.

L'argumentation officielle considère que la réforme du forfait soin compenserait celle de la dépendance mais **les besoins ont progressé sur les deux sections tarifaires**. La compensation peut aboutir à **une réduction budgétaire et donc avoir des conséquences sur l'effectif**.

Nous demandons une réponse correspondant à l'accroissement des besoins sur les deux sections et non la compensation de l'une par l'autre. Nous demandons, au-delà d'un point GIR départemental, à ce que les budgets alloués correspondent aux besoins réels des réalités de terrain.

C'est le niveau de l'ONDAM médico-social et les ressources assurées par les départements qui conditionnent la qualité de l'accompagnement des personnes âgées en EHPAD.

Pour le département de la Mayenne :

Une étude d'impact a t'elle été menée ? Des mesures sont-elles envisagées ?

Nous demandons un moratoire sur l'application des mesures en lien avec le point GIR départemental dès lors que cela se traduit par une baisse de l'effectif, dans l'attente d'une évolution souhaitée au niveau national.

Nous demandons également la pérennisation de tous les postes, y compris ceux occupés jusque-là par les contrats aidés avec pour eux l'accès à des formations qualifiantes.

Nous demandons également le renforcement de la formation et de la promotion professionnelle pour les agents et une valorisation de l'exercice professionnel auprès des personnes âgées.

Nous voulons éviter que ne s'installe dans la durée une maltraitance institutionnelle généralisée.

Les décideurs et financeurs publics ont la responsabilité de donner aux établissements les moyens de poursuivre leurs missions auprès de nos aînés.

GARDONS EN TETE L'OBJECTIF DU PLAN SOLIDARITE GRAND AGE :

1 ETP par RESIDENT

Syndicat CFDT des services de santé et des services sociaux de la Mayenne
15, rue St Mathurin BP 81025 LAVAL

Tél : 0243534473 // Port : 0683529609 // e-mail : syndicat-53@sante-sociaux.cfdt.fr